

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17/12/2019

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 8

Nombre de suffrages : 9

Date de convocation
02/12/2019Date d'affichage
05/12/2019Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

23/12/2019

et publication du :

23/12/2019

L'an deux mille dix-neuf, le dix-sept décembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de BEAULIEU (Ardèche), régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BORIE Jean-François, Maire.

Etaient présents :

M. BORIE Jean-François, Mme DELEUZE Jocelyne, Mme DIDIER Françoise, M. JOPPART Eric, M. MATHIEU Jean-Claude, M. MERCA Gil, M. QUENTIN Régis, M. ROGIER Jean-Paul

Procuration :

M. BARBOT François donne pouvoir à M. JOPPART Eric

Etai(ent) absent(s) :**Etaient excusés :**

M. BURNICHON Gérard, Mme ISIDORE Annabelle, M. BARBOT François

A été nommé comme **secrétaire de séance** : M. ROGIER Jean-Paul

Numéro interne de l'acte : DEL02_17122019**Objet : Intégration Régie Bibliothèque à la Régie Multi-services**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal :

- la délibération du 02/12/2014 décidant la réation d'une régie de recettes pour l'encaissement des adhésions à la Bibliothèque de BEAULIEU ;
- la délibération du 23/05/2017 créant la Régie Multi-Services.

Il indique au Conseil Municipal que pour préparer au mieux le départ des collectivités vers la Trésorerie d'Aubenas, il y a lieu de simplifier le fonctionnement des Régies.

Au vue du peu de recettes ensaissées par la Régie Bibliothèque, sur les conseils de Monsieur le Trésorier de LES VANS, il propose l'intégration de la régie Bibliothèque à la régie Multi-Services. Le régisseur titulaire de la régie Bibliothèque deviendrait régisseur mandataire de la Régie Multi-Services afin de conserver ses prérogatives concernant la Bibliothèque.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- donne un AVIS FAVORABLE à l'intégration de la Régie Bibliothèque à la Régie Multi-Services ;
- charge le Maire d'organiser et de finaliser ladite décision.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à BEAULIEU

Le Maire,

JF BORIE,

